



RER

Édition 2005

# Express

## La retraite, un avenir à planifier

*À quel âge désirez-vous prendre votre retraite? À quel endroit aimeriez-vous vous établir? Quel revenu souhaiteriez-vous toucher? Quitter un emploi à plein temps vous procurera vraisemblablement quelque 2 000 heures de loisir de plus par année... probablement davantage si vous comptez le temps de déplacement quotidien. De quelle façon entendez-vous occuper toutes ces heures?*

Les jours de temps froids et gris de l'hiver sont souvent propices pour faire surgir les rêves de retraite et de liberté... ce moment béni où il sera possible de faire ce qu'on veut, quand on veut. Cet objectif est réalisable. Toutefois, la façon dont vous planifierez le tout déterminera à quel moment et dans quelle mesure vous pourrez le réaliser. Pourquoi ne pas profiter du début d'une nouvelle année pour évaluer où vous en êtes rendu?

Voyons quelques-unes des principales questions à considérer.

- **Combien vous faudra-t-il?** Selon une règle empirique, la réponse est 70 % du salaire avant la retraite. Cependant, pour déterminer vos besoins réels, il faut tenir compte du train de vie que vous désirez mener. Les recherches réalisées par Statistique Canada tendent à démontrer que plusieurs retraités vivent confortablement avec beaucoup moins – l'équivalent de 50 à 60 % de leur salaire avant la retraite. Bien sûr, d'autres auront besoin de beaucoup plus, surtout s'ils envisagent de voyager ou de s'adonner à des passe-temps onéreux. D'autres questions se posent également. Jusqu'à quel point avez-vous été en mesure de bien gérer vos dépenses dans le passé? Quelle est la probabilité que vous preniez votre retraite sans aucune dette et que vous n'ayez pas à emprunter au cours de votre retraite?
- **Quelle est votre espérance de vie?** Il s'agit d'une variable qui est fonction de votre état de santé actuel, de votre mode de vie et de votre bagage génétique. Nos concitoyens vivent plus longtemps aujourd'hui que jamais auparavant. La probabilité qu'un homme âgé de 45 ans vive jusqu'à 85 ans est supérieure à 25 %. Une femme âgée de 45 ans vivra jusqu'à 85 ans dans 50 % des cas et dépassera les 90 ans dans plus de 25 % des cas. Une plus grande espérance de vie et le fait que les gens prennent leur retraite de plus en plus tôt signifient que pour plusieurs personnes, le nombre d'années à la retraite sera aussi

important que le nombre d'années sur le marché du travail. En fait, cette question pourrait être formulée autrement : pendant combien d'années votre épargne-retraite devra-t-elle vous fournir un revenu?

- **Quelle importance accordez-vous à l'héritage à laisser à vos proches ou à une œuvre de bienfaisance?** Il existe plusieurs façons d'utiliser une assurance-vie pour réaliser ces objectifs. Et il est même possible d'assurer cet héritage tout en bénéficiant d'un allègement fiscal dès maintenant. Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale saura vous expliquer les avantages et les inconvénients du recours à l'assurance dans le cadre de votre planification successorale. En même temps, il pourra établir votre revenu de retraite pour qu'une partie suffisante de vos économies demeure intacte et soit versée à vos héritiers ou aux organismes de votre choix.
- **Quel taux de rendement peut être considéré comme raisonnable?** Personne ne peut prédire avec une certitude absolue le rendement de ses investissements. Par contre, nous pouvons nous appuyer sur des hypothèses raisonnables et les réviser régulièrement. Discutez avec votre conseiller en placement afin d'établir ce que nous appelons votre « niveau de tolérance au risque ». Votre conseiller vous indiquera si votre portefeuille actuel est conforme à ce seuil de tolérance, effectuera une estimation réaliste des rendements qu'il peut vous permettre d'anticiper et, au besoin, vous fera part de recommandations quant aux modifications à y apporter. D'abord et avant tout, soyez conscient que bien peu d'analystes financiers prévoient que la prochaine décennie offrira une prospérité équivalente à celle des années 1980 et 1990 en termes de rendement sur l'investissement. Cette réalité met en lumière la nécessité de bien répartir votre portefeuille entre les différentes catégories d'actifs, de bien choisir vos titres de placement et de bien gérer les risques sur une base continue.

Suite en page 2

- **En ce qui concerne l'inflation à long terme, quelle hypothèse peut être considérée comme raisonnable?** Il s'agit de l'un des éléments les plus importants à considérer lorsque vient le temps de planifier votre retraite. Si le taux d'inflation moyen est de 3 % par année, le dollar d'aujourd'hui perdra la moitié de sa valeur en aussi peu que 23 ans. Même à un taux de 2 %, qui peut nous paraître faible et qui pourtant se situe au centre de la fourchette cible du gouvernement, l'inflation réduira votre pouvoir d'achat de moitié en 35 ans.
  - **Jusqu'à quel point souhaitez-vous vous fier aux programmes gouvernementaux?** Ensemble, la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ont été conçus pour remplacer tout au plus 40 % des revenus associés à un salaire moyen de 40 000 \$. Les prestations maximales pour 2005 seront d'à peine 16 000 \$. Le gouvernement fédéral, qui gère et finance la SV, a indiqué qu'il sera possible de maintenir le régime dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral évitera les déficits budgétaires. Cependant, l'envergure et la croissance rapide du programme de la SV laissent croire qu'il faudra éventuellement procéder à des changements. Il faut également examiner ce qui se passe du côté du Régime d'assurance-maladie. En termes de planification de la retraite, en effet, le coût des soins de santé constitue un grand point d'interrogation. Le Régime d'assurance-maladie est soumis à une forte pression, et nous devons tenir compte des répercussions possibles sur notre revenu de retraite, puisque nous pourrions devoir payer un plus grand nombre de soins de santé directement à l'aide de nos fonds personnels.
  - **Prévoyez-vous bénéficier du régime de pensions de votre employeur? Si oui, quelle sera sa valeur?** Il existe une grande variété de régimes de pensions, selon la façon dont ils ont été conçus, les avantages et la sécurité qu'ils offrent. Si ce n'est déjà fait, prenez connaissance du guide du bénéficiaire de votre régime. Voyez si votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale peut évaluer le régime de pensions offert par votre employeur et déterminer de quelle façon il peut être intégré à votre stratégie en matière d'épargne et de placement. Par exemple, les employés de la fonction publique qui bénéficient d'un régime bien établi et de qualité supérieure peuvent être plus tolérants au risque sur le plan de leurs placements personnels que les travailleurs dont le régime n'offre pas un même niveau de garanties et dont la rente n'est pas entièrement indexée. De même, il est essentiel de discuter avec votre conseiller en placement si vous faites partie d'un régime à cotisations déterminées ou d'un RER collectif. Ces régimes sont très semblables à votre RER personnel et votre conseiller peut établir la répartition de votre actif de façon à ce que vos placements soient complémentaires, peu importe le régime.
  - **Prévoyez-vous travailler pendant votre retraite?** Plusieurs de nos concitoyens le font, comme l'indique l'article en page suivante. Les emplois à temps partiel, occasionnels ou dans le cadre de projets ponctuels offrent une multitude d'avantages, particulièrement pour ceux et celles qui viennent tout juste de prendre leur retraite.
- L'ensemble des questions ci-dessus constitue autant d'éléments que vous et votre conseiller en placement devrez considérer pour évaluer les fonds – RER et placements réguliers – qu'il vous faudra au moment de prendre votre retraite. Ensuite, en tenant compte de vos avoirs et de votre tolérance au risque, votre conseiller pourra élaborer des recommandations quant au montant à mettre de côté chaque année et à la façon de le placer.
- Cependant, la retraite, c'est plus qu'une simple question d'argent... voire beaucoup plus. Voici quelques questions « intangibles » à considérer également.
- **Quelle est votre position et celle de votre conjoint à l'égard des loisirs?** Commencez à en parler dès maintenant si ce n'est déjà fait. Les couples doivent modifier leur mode de vie de façon incroyable lorsque, du jour au lendemain, ils se retrouvent à passer toute leur journée ensemble. Une telle situation peut rapidement devenir source de stress pour ceux et celles qui ne sont pas prêts.
  - **De quelle façon mesurez-vous votre satisfaction personnelle ou votre réussite?** Il peut s'agir d'un enjeu majeur pour ceux et celles qui ont fait carrière dans des postes à haut niveau de responsabilité. Les propriétaires d'entreprise et les cadres supérieurs éprouvent souvent des difficultés au moment de ralentir le rythme. Les vendeurs à commission et autres personnes bénéficiant d'une rémunération au rendement trouvent parfois difficile de s'adonner à une activité uniquement pour le plaisir.
  - **Jusqu'à quel point pouvez-vous « répéter »?** Essayez dès maintenant de vous adonner à des activités que vous pensez pratiquer à la retraite, histoire de faciliter la transition. Considérez de nouveaux passe-temps et de nouvelles façons de travailler, comme le bénévolat, l'enseignement à temps partiel et les petits projets à titre d'expert-conseil. Une répétition s'avérera particulièrement utile si vous prévoyez changer vos habitudes de vie du tout au tout, par exemple en déménageant de la ville à la campagne ou en vous installant dans un autre pays. Toutefois, rappelez-vous que la planification de la retraite est un processus dynamique et continu, non pas un projet ponctuel. Votre plan actuel témoigne de vos rêves, de chiffres et d'hypothèses tels que formulés aujourd'hui. L'an prochain, vos rêves auront peut-être évolué. Chose certaine, chiffres et hypothèses seront différents. Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale pourra vous aider à définir un plan réaliste, évaluer sa progression et procéder aux inévitables ajustements qui s'avéreront nécessaires pour garder sur la bonne voie et vos placements et vos rêves de retraite.

# Le nouveau passe-temps des retraités : un emploi

*Autrefois, la retraite se traduisait par la fin de la vie active. Un jour, une personne se rendait au travail, le lendemain, elle ne travaillait plus. C'était aussi simple que cela.*

Cette réalité évolue. De plus en plus de gens et les organisations pour lesquelles ils travaillent envisagent diverses formes de retraite progressive.

Selon les données du recensement de 2001, plus de 365 000 Canadiens âgés de plus de 65 ans faisaient toujours partie de la population active. Il s'agit d'une hausse de 16 % par rapport à 1991. En comparaison, au cours de ces 10 ans, la population active totale n'a augmenté que de 10 %.

Selon un sondage d'opinion national mené en 2004, 61 % des baby boomers âgés de 40 ans ou plus s'attendent à bénéficier d'une quelconque forme de retraite progressive. De plus, une firme-conseil en ressources humaines rapporte que le tiers des travailleurs plus âgés qu'elle a sondés seraient prêts à repousser leur date prévue de départ à la retraite s'ils avaient la possibilité d'opter pour une entente souple en vertu de laquelle ils auraient le choix de réduire progressivement leurs heures de travail.

Nombre de retraités travaillent non seulement pour s'assurer un revenu d'appoint, mais aussi pour demeurer actifs sur les plans social, psychologique et physique. Les avantages financiers peuvent néanmoins être un élément déterminant.

## **Souplesse accrue et meilleure sécurité financière**

Disons qu'il vous reste 15 ans avant votre départ prévu à la retraite. Vous évaluez qu'il vous faudra 30 000 \$ en dollars courants pour bonifier vos prestations de retraite gouvernementales et votre régime d'employeur, si vous en avez un. Vous souhaitez profiter d'un tel niveau de revenus pendant 30 ans, indexé à 3 % pour tenir compte de l'inflation. Votre RER vaut actuellement 250 000 \$, et vous supposez une croissance annuelle moyenne composée de 8 % jusqu'à la retraite, puis de 6 % par la suite. En l'absence de toute autre source de revenus prévue à la retraite, vous devrez mettre de côté environ 3 900 \$ par année au cours des 15 prochaines années. Ce chiffre repose sur l'hypothèse que votre cotisation au RER sera augmentée de 3 % annuellement pour compenser l'inflation.

Toutefois, qu'arriverait-il si vous décidiez de travailler à temps partiel pendant les cinq premières années de votre retraite ? Prenons l'hypothèse suivante : vous pourriez ainsi gagner 8 000 \$ annuellement et vos revenus d'emploi n'augmenteraient pas pendant cette période. Quelle serait la différence ? D'abord, votre objectif de revenus provenant de vos épargnes serait alors de 22 000 \$ au lieu de 30 000 \$. Ensuite, cette différence de 8 000 \$ pourrait toujours faire partie de vos placements et contribuer à la croissance de vos actifs de façon composée au fil des mois et des années. Compte tenu d'un tel scénario, il vous faudra mettre de côté 2 332 \$ par année, soit 40 % de moins qu'auparavant. Cependant, pourquoi ne pas continuer de mettre 3 886 \$ de côté chaque année ? Ainsi, vous pourriez augmenter votre objectif de revenus fixé à 30 000 \$ par année pendant 30 ans de 1 750 \$ annuellement (un coussin de près de 6 % entièrement

indexé pour tenir compte de l'inflation). D'une façon ou d'une autre, le fait de prévoir un travail à temps partiel à la retraite vous donnera plus de flexibilité et une meilleure sécurité financière. La question qui se pose alors : que faudrait-il faire pour gagner 8 000 \$ par année à titre de retraité actif ?

Aussi ironique que cela puisse paraître, le mouvement vers les emplois à temps partiel ou occasionnels ou encore les contrats de travail ponctuels, qui a causé bien des problèmes dans les années 1980 et 1990, facilitera la tâche aux baby boomers retraités qui souhaitent continuer de travailler à une cadence beaucoup plus modérée. De plus, il y aura une forte demande pour ces retraités et leurs compétences. Les démographes sonnent déjà l'alarme : l'économie canadienne sera confrontée à une grave pénurie de main-d'œuvre à compter de 2010 environ. D'ailleurs, dans certains secteurs, cette pénurie commence déjà à se faire sentir.

Bien sûr, le travail autonome devient une option de plus en plus intéressante. Le nombre de propriétaires-exploitants de 55 ans et plus a augmenté de 30 % entre 2001 et 2004. Ce taux de croissance est quatre fois plus élevé que celui des propriétaires-exploitants de moins de 55 ans.

## **Retraite progressive**

Dans un monde idéal, les travailleurs plus âgés bénéficiant d'un régime de retraite devraient avoir l'option de travailler moins de jours par semaine en échange d'un salaire réduit et de compléter leurs revenus en touchant plus tôt des prestations partielles. Malheureusement, en vertu des règles fédérales de l'impôt sur le revenu, les prestations de retraite doivent être payées par versements et il n'est pas possible de toucher des prestations d'un régime de retraite auquel l'on continue de participer. Mais la pression en faveur d'un assouplissement de ces règles est de plus en plus forte, et les gouvernements du Québec et de l'Alberta offrent déjà un moyen de les contourner.

Le concept de la retraite progressive mis au point par le Québec et adopté ultérieurement par l'Alberta s'applique aux travailleurs qui en sont à 10 ans ou moins de la date normale de départ à la retraite en vertu de leur régime de retraite. Moyennant le consentement de leur employeur, ils peuvent réduire leurs heures de travail et toucher un montant forfaitaire annuel de leur régime de retraite pour compenser la perte de revenus d'emploi. Le fisc fédéral a donné son aval à de telles ententes en déclarant que les montants forfaitaires équivalent essentiellement à toucher une partie des droits à pension. Toutefois, le montant forfaitaire permis est plafonné et une nouvelle demande de retrait doit être présentée chaque année. Les dispositions en vigueur au Québec et en Alberta sont quelque peu complexes, mais ces deux gouvernements ont établi un précédent et provoqueront probablement d'autres modifications qui s'appliqueront non seulement dans leurs provinces mais aussi dans l'ensemble du Canada.

## Autre augmentation du plafond de cotisation à un RER

Les contribuables bénéficiant d'un revenu substantiel pourront cotiser 1 000 \$ de plus à leur RER, le plafond étant fixé à 15 500 \$ en 2004 et à 16 500 \$ en 2005.

Ces mesures s'inscrivent dans une série d'augmentations énoncées dans le budget fédéral de 2003. Il est prévu que le plafond de cotisation à un RER sera de 18 000 \$ en 2006. Par la suite, ce plafond sera indexé en fonction de la croissance du salaire moyen national.

Plafond de cotisation à un RER

Année d'imposition	Plafond RER*	Si le revenu gagné de l'année précédente a atteint
2003	14 500 \$	80 556 \$
2004	15 500 \$	86 111 \$
2005	16 500 \$	91 667 \$
2006	18 000 \$	100 000 \$
2007	Indexé	Indexé

\* Calculs fondés sur l'absence de cotisations à un régime de retraite d'employeur ou à un RPDB.

Ces modifications ne concernent que le plafond de cotisation à un RER. Votre marge de cotisation personnelle demeure limitée à 18 % de votre revenu de l'année précédente plus toute marge inutilisée dans les années antérieures, moins le « facteur d'équivalence » inscrit par votre employeur sur votre relevé d'impôt T4 si vous cotisez à un régime de retraite ou à un régime de participation différée aux bénéfices.

Comme le démontre le tableau ci-contre, les contribuables déclarant un revenu de 91 667 \$ ou plus en 2004 pourront cotiser à leur RER jusqu'à concurrence de 16 500 \$ en 2005. Notez que le plafond prévu pour 2006 couvrira jusqu'à concurrence de 100 000 \$ en revenu cette année-là. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise constituée en société, vous auriez peut-être intérêt à demander à votre comptable de revoir le montant que vous versez en salaire et en dividendes. Contrairement au salaire, les dividendes ne donnent aucun droit de cotisation à un RER.

## Investir dans des titres étrangers ou pas ?

Le huard atteint des sommets dans les marchés des devises et gagne du terrain surtout vis-à-vis du dollar américain. C'est une bonne nouvelle puisque les importations nous coûteront moins cher. Et les voyageurs canadiens qui se rendront à l'étranger en profiteront, surtout lors de leur escapade hivernale qu'ils affectionnent tant. Toutefois, la montée en flèche du huard nuit aux rendements attendus sur les investissements étrangers.

Les actions étrangères, et les fonds communs de placement qui les détiennent, ont profité d'un petit coup de pouce entre 1974 et 2002, au moment où notre dollar souffrait d'une dépréciation prolongée sur les marchés des devises. Ces actions pouvaient afficher un rendement neutre ou négatif dans les marchés boursiers nationaux, mais assuraient néanmoins un gain lorsque converties en devises canadiennes.

Maintenant, la situation est inversée puisque la valeur du huard est en hausse. Prenons l'exemple frappant de 2003. Les actions américaines, selon l'évaluation de l'indice S&P 500, affichent un rendement de 26,4 %, calculé en dollars américains. Toutefois, les investisseurs canadiens n'ont bénéficié que d'un gain de 5,3 % après conversion en dollars canadiens des valeurs des actions de l'indice S&P. Le tableau ci-contre le démontre bien et illustre l'effet contraire enregistré en 1997-1998 au moment de la chute du dollar canadien. Notez que les deux ensembles de colonnes reflètent le rendement du même investissement, l'indice S&P 500. La seule différence est la devise utilisée pour exprimer le rendement. Les colonnes en gris pâle indiquent l'évaluation du rendement en dollars américains tandis que les colonnes en gris foncé illustrent le rendement auquel a eu droit l'investisseur canadien une fois l'appréciation convertie en dollars canadiens.

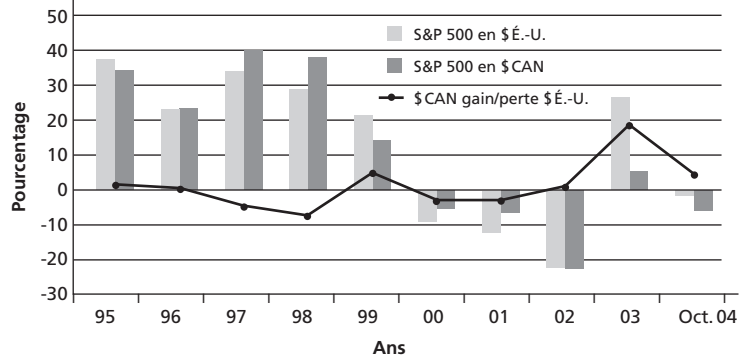
La ligne noire indique les variations annuelles du taux de change. Remarquez comment la chute du huard a contribué à accroître le rendement en dollars canadiens et vice-versa.

Quelques fonds communs de placement ont recours à des produits dérivés pour se protéger des fluctuations monétaires, mais cette stratégie peut être coûteuse et incertaine. De telles fluctuations sont extrêmement difficiles à prévoir.

Il va sans dire que les récentes années ont causé bien des frustrations aux investisseurs canadiens ayant des placements à l'étranger. Même avant la montée en flèche du huard, les marchés mondiaux éprouvaient des difficultés dans la mouvance du *bear market*, des scandales touchant la gouvernance des sociétés, de l'instabilité géopolitique et, plus récemment, de la hausse vertigineuse du cours du pétrole. En comparaison, les actions canadiennes s'en sont tirées relativement bien. Il semblerait que, tout d'un coup, nos ressources naturelles sont en forte demande et que nos usines fonctionnent comme jamais depuis une décennie, le tout dans un contexte où l'inflation demeure relativement basse.

Donc, devriez-vous ajouter des titres étrangers à votre RER ou FRR ? Oui. Les raisons pour lesquelles vous avez opté pour des actions étrangères dans le passé sont tout aussi valables aujourd'hui.

### Effets positifs et négatifs de la devise sur les rendements



La répartition de l'actif repose sur la diversification. Tel que l'ont démontré maintes études scientifiques, il est très difficile de prévoir avec constance les revirements des marchés. En conséquence, les investisseurs prudents diversifient leurs investissements et s'attendent à ce que certains montent en flèche par moments et piquent du nez par d'autres. Les actions canadiennes jouissent actuellement d'une forte appréciation en grande partie en raison de la forte demande pour les ressources naturelles. Toutefois, le marché des ressources a une nature cyclique.

Le Canada représente toujours moins de 3% des marchés boursiers mondiaux, et seule une poignée d'entreprises canadiennes se classent parmi les premiers acteurs mondiaux dans leurs secteurs.

L'économie canadienne est en plein essor, mais nos perspectives de croissance ne sont pas aussi prometteuses que celles des économies naissantes comme la Chine ou l'Inde. La mondialisation a eu pour effet de rendre les économies mondiales plus interdépendantes, comme l'ont démontré les marchés baissiers. Pourtant, les activités et les perspectives économiques des pays continuent d'afficher des écarts considérables.

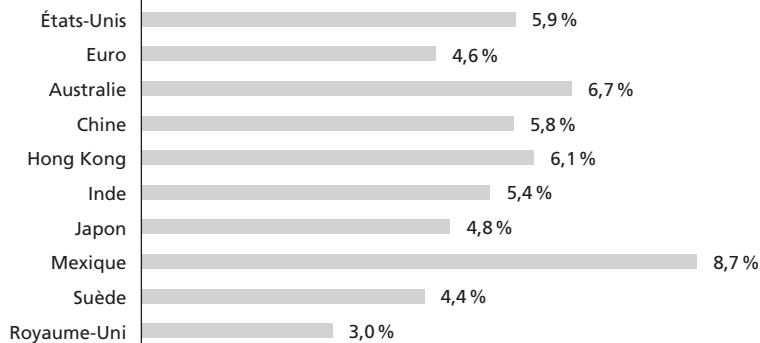
Notre perception de l'appréciation du huard a été faussée par les très forts gains qu'il a fait par rapport au dollar américain. Il y a à peine trois ans, le dollar canadien valait 0,62 \$US; aujourd'hui, il en vaut plus de 0,80\$. Il faut toutefois savoir que le dollar canadien n'a pas gagné autant de terrain comparativement à d'autres devises.

Le huard a pris de la valeur pour diverses raisons fondamentales, et il est probable que cette tendance se maintienne pendant un certain temps encore. Toutefois, rien ne garantit que cette situation sera permanente. Le commerce des devises est une entreprise volatile et imprévisible. La plupart des conseillers financiers recommandent les investissements étrangers comme moyen de se protéger contre une détérioration et non pas en vue de réaliser des gains à court terme. Rappelez-vous que les biens et les denrées alimentaires que nous importerons coûteront plus cher si – ou lorsque – la dépréciation du huard commencera. La même réalité s'appliquera aux escapades de mi-hiver tant appréciées des Canadiens et Canadiennes, ce qui est d'autant plus préoccupant si votre rêve de retraite est de passer l'hiver dans le Sud.

Devriez-vous tirer pleinement profit du 30% de contenu étranger permis dans votre RER ou FRR? Il n'existe aucune recette magique. Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale peut vous fournir les plus récentes observations de notre économiste en chef, Clément Gignac, vous aider à évaluer les risques et les avantages d'investir à l'étranger et faire le pont avec vos propres buts et objectifs. Vous arrivez peut-être même à la conclusion qu'un huard de plus en plus fort justifie l'achat de titres étrangers, vu qu'ils coûtent moins cher en dollars canadiens.

### Les fluctuations du huard

Gains du dollar canadien entre janvier et octobre 2004



# RER et options – une combinaison prometteuse

*Votre RER comprend des actions qui sont des valeurs sûres et ont procuré un excellent rendement, mais vous craignez une chute imminente de leur valeur – ou du marché dans son ensemble. Ne serait-il pas intéressant d'avoir recours à un moyen quelconque pour protéger vos gains? Un tel moyen se pointe à l'horizon et sera peut-être déjà disponible au moment où vous lirez ces lignes.*

L'an dernier, le ministère des Finances Canada a proposé un grand nombre de changements aux lois fiscales, dont une proposition, passée presque inaperçue, de permettre l'achat par des RER et des FRR d'options de vente négociées sur les marchés publics. Cette modification n'avait pas encore été promulguée au moment de la rédaction de cet article, mais des agents du fisc nous ont confirmé qu'ils y travaillaient. Une fois finalisée, l'application de cette modification sera rétroactive au 27 février 2004.

Une option de vente vous accorde le droit de vendre une action à un prix préétabli en tout temps au cours d'une période donnée. Vous pourriez fixer le « prix d'exercice » de l'option de vente à sa valeur courante ou encore à une valeur légèrement supérieure ou inférieure à celle-ci. Comme vous pouvez vous y attendre, il faudra payer plus pour une option de vente dont le prix d'exercice est supérieur à la valeur courante. Le coût de l'option de vente variera également en fonction du temps restant avant le terme de l'option. Plus le terme est long, plus le prix de l'option sera élevé. En temps normal, une option offrira un terme d'au plus 12 mois. Toutefois, certaines, nommées « LEAP », offrent un terme pouvant atteindre deux ans.

La Bourse de Montréal inscrit des options de plus de 60 sociétés canadiennes. Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale sera facilement en mesure de vous indiquer si les actions que vous détenez dans votre RER offrent des options ainsi que leur prix et leur disponibilité. Une option s'échange tout comme une action; les prix varient continuellement et chaque contrat couvre 100 actions. Il existe également des options disponibles sur plusieurs fonds à capitalisation fixe négociés en bourse, qui reflètent un indice boursier ou un sous-indice. Un fonds négocié en bourse peut vous permettre d'assurer l'ensemble ou une partie de votre portefeuille.

## **Une telle option vous convient-elle?**

Les règles fiscales actuellement en vigueur permettent l'achat et la vente d'options d'achat dans les RER et les FRR, mais plusieurs ne les considèrent même pas. Une option d'achat est l'opposé d'une option de vente. Un investisseur qui achète une option d'achat se voit accorder le droit d'acheter des actions à un prix préétabli en tout temps au cours d'une période donnée. Voici deux façons d'utiliser une option d'achat.

Les investisseurs prudents ont souvent recours à des « options d'achat couvertes » afin de produire des revenus d'actions admissibles à des opérations sur options. Prenons l'hypothèse que vous détenez dans votre RER 100 actions de la Société mythique merveilleuse (SMM) achetées au prix de 35 \$ l'unité. Vous vous informez auprès de votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale de la possibilité de vendre une option d'achat sur

ces actions. Votre conseiller vous informe que votre régime pourrait réaliser un gain de 2 \$ l'action si vous étiez prêt à vendre les actions à un prix de 45 \$ au cours des trois prochains mois. (À des fins de simplicité, nous ne tenons pas compte des commissions.) Si la valeur au marché de l'action de la SMM atteint 47 \$ – le prix d'exercice de 45 \$ augmenté du prix de l'option –, vos actions seront mises en vente. Vous aurez ainsi réalisé un profit de 12 \$ l'action, soit 10 \$ sur l'action elle-même et 2 \$ grâce au prix de l'option. Qu'arrive-t-il si l'action de la SMM n'atteint pas ce sommet? Il est probable que l'option d'achat vienne à échéance, et que vous conserviez vos 100 actions et les 200 \$ en prix d'option. Ce montant de 200 \$ correspond à un rendement de 5,7 % sur une période de trois mois – et vous conservez tout dividende payé durant cette période. Vous avez ensuite le choix d'émettre une nouvelle option d'achat et d'entreprendre le processus de nouveau. Sachez toutefois que l'émission d'une option d'achat couverte se traduit par le plafonnement de votre potentiel de gains. Par exemple, si le titre de la SMM montait en flèche et atteignait 80 \$, vous devriez vendre les actions détenues dans votre régime au prix convenu de 45 \$.

Voici une stratégie que vous pouvez adopter si vous êtes un investisseur audacieux et sentez qu'une action prend son envol. Demandez à votre conseiller en placement de vous expliquer les avantages et les inconvénients d'acheter une option d'achat plutôt que les actions elles-mêmes. Un contrat d'option d'achat sur 100 actions vous coûtera beaucoup moins cher que les 100 actions en question, et votre régime pourrait ainsi bénéficier d'un important effet de levier financier, dans le cas où le cours de l'action augmenterait avant le terme de l'option d'achat. Il existe une variante de cette approche. Supposons qu'un développement inattendu au sein d'une entreprise ou d'un marché ouvre la voie à une formidable occasion d'achat d'une action qui vous intéresse, mais à un moment où votre régime manque de liquidités. Si l'action est assortie d'options, vous pourrez acheter une option d'achat que vous exercerez lorsque vous aurez les liquidités nécessaires, possiblement après l'échéance d'une obligation ou au moment de cotiser à votre RER pour l'année prochaine. Vous pourrez alors acheter les actions au prix d'exercice plutôt qu'au prix auquel elles s'échangeront au moment où vous exercerez l'option et, espérons-le, économiser suffisamment pour couvrir le prix de l'option d'achat.

## **Consultez un professionnel**

Il existe tout un éventail de stratégies en matière d'options. Ces stratégies peuvent s'avérer très efficaces mais aussi complexes et risquées lorsque le temps joue en votre défaveur. Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale a la formation, l'expertise et l'accès aux renseignements nécessaires pour vous aider à y voir clair.

## RER du conjoint: pour des économies d'impôts à long terme

*Les cotisations au RER du conjoint offrent aux couples un moyen facile – mais souvent mal compris – de réaliser des économies d'impôts à long terme en leur permettant de mieux équilibrer leurs revenus au moment de la retraite.*

Prenons le cas de deux couples retraités dont le revenu imposable en 2004 est de 80 000 \$. Un des conjoints du premier couple dispose d'un revenu imposable de 70 000 \$ alors que l'autre reçoit 10 000 \$ par année. Dans le cas du deuxième couple, chaque conjoint touche le même revenu, 40 000 \$. Selon la province de résidence, le premier couple paiera jusqu'à 3 000 \$ de plus en impôts. De plus, le conjoint ayant les revenus plus élevés n'aura pas droit à une partie de ses prestations de Sécurité de la vieillesse en raison de la disposition de récupération des prestations de SV qui s'applique au-delà d'un certain niveau de revenu.

Cette stratégie de partage des revenus peut aussi être avantageuse avant la retraite. Plusieurs couples prennent des dispositions pour que le conjoint bénéficiaire retire de l'argent bien avant la retraite. Ce conjoint pourrait quitter son emploi pour élever les enfants, entreprendre des études à temps plein ou se lancer en affaires. Le cas échéant, les montants retirés ne seraient peu ou pas imposés.

Voici six questions courantes concernant les cotisations au RER du conjoint.

- **Est-ce que j'épargne des impôts aujourd'hui?** Pas plus que dans le cas d'une cotisation normale à un RER. Il s'agit d'une stratégie à long terme. À moins que le conjoint bénéficiaire ne quitte le marché du travail plus tôt, les avantages se matérialisent au moment de la retraite. Toutefois, pour en bénéficier, vous devez commencer à équilibrer vos épargnes bien avant la retraite.
- **Est-ce que cette mesure hausse mon plafond de cotisation?** Non. Le plafond demeure le même. Vous versez simplement une partie ou la totalité de vos cotisations au régime de votre conjoint.
- **Qui bénéficie de la déduction fiscale?** Le cotisant.
- **Qu'arrive-t-il en cas de séparation?** En vertu des différentes lois provinciales concernant le partage des biens matrimoniaux, un conjoint a généralement droit à 50 % des actifs de retraite cumulés pendant la durée du mariage, ou à 50 % de leur valeur. Donc, vous et votre conjoint aurez droit à la moitié du RER de l'autre, qu'il y ait eu cotisations au régime du conjoint ou non. Cependant, un piège peut attendre les couples en union libre ou les couples homosexuels. En vertu des règles fédérales concernant les RER, ces couples sont traités au même titre que des couples mariés s'ils ont habité sous le même toit pendant au moins un an ou ont donné naissance à des enfants ou adopté des enfants. Toutefois, en cas de séparation, les lois concernant le partage à parts égales des biens matrimoniaux peuvent ne pas s'appliquer. Consultez un avocat ou un notaire pour connaître les dispositions de la loi en vigueur dans votre province et vous informer si une convention de cohabitation pourrait couvrir toute lacune.

- **Qui paie les impôts lorsque l'argent est retiré du RER?** Le conjoint bénéficiaire, si la « période d'attribution » des contributions est échue. Tout retrait effectué au cours de cette période sera imposable pour le cotisant plutôt que le bénéficiaire. L'attribution échoit deux ans après la fin de l'année au cours de laquelle la cotisation a été versée. Puisque la plupart des gens cotisent à leur RER en janvier et février, nombre de conseillers s'y réfèrent comme une « période de détention de trois ans ».

La période d'attribution d'une cotisation effectuée en tout temps au cours de l'année civile 2005 se terminera le 31 décembre 2007 – que la cotisation soit déclarée en 2004 ou 2005. L'échéance est fixée en fonction de l'année civile où la cotisation est effectuée et non pas l'année fiscale où elle est déclarée. Prenons le cas où vous cotisez au régime du conjoint pour l'année 2004 le 31 décembre 2004 au lieu d'attendre la période traditionnelle des RER. La période de détention sera ainsi de seulement deux ans, jusqu'au 31 décembre 2006.

Attention toutefois. Les autorités fiscales ne font aucune distinction entre les cotisations au régime du conjoint dont la période d'attribution est échue et celles dont la période de détention est encore en vigueur. Autrement dit, le premier retrait doit être effectué un minimum de deux ans suivant la fin de l'année au cours de laquelle la dernière cotisation au régime du conjoint a eu lieu. Habituellement, le conjoint bénéficiaire averti sera titulaire de deux comptes RER distincts – un pour les cotisations du conjoint et un autre pour ses cotisations. Ainsi, le conjoint pourra effectuer des retraits de son propre régime sans égard à l'attribution.

Il existe plusieurs situations pour lesquelles il est possible d'effectuer des retraits pendant la période d'attribution sans que le cotisant ait à payer des impôts. L'attribution prend fin dès que l'union prend fin et que les conjoints se séparent, si un conjoint décède ou devient non-résident à des fins fiscales. La même disposition s'applique si le RER est converti en fonds de revenu de retraite (FRR) et que les retraits n'excèdent pas les montants minimaux obligatoires.

Il existe également une échappatoire pour certains couples dans le cas où un retrait est effectué du RER du conjoint en vertu du Régime d'accession à la propriété ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente. Ces montants doivent toutefois être remboursés. Tout versement annuel non effectué est ajouté au revenu du détenteur du régime et imposé en conséquence. Même si l'argent a été retiré pendant la période de détention, c'est le conjoint bénéficiaire – et non le cotisant – qui paiera les impôts en l'absence d'un remboursement.

Suite en page 8

- **Est-ce toujours le conjoint ayant le revenu le plus élevé qui devrait cotiser au régime de l'autre ?** Pas nécessairement. Ce qui importe, c'est le revenu futur et non le revenu courant. Il est parfois préférable que ce soit celui ou celle dont le revenu est le moins élevé qui cotise au régime de son conjoint. Voici six exemples.
  - > Le conjoint gagnant un salaire moindre bénéficie d'un bon régime de retraite tandis que l'autre conjoint a un régime moins intéressant ou n'a aucun régime du tout. Même si l'un des conjoints gagne moins d'argent aujourd'hui, ses prestations de retraite peuvent être suffisantes pour inverser la situation au moment de la retraite.
  - > Le conjoint ayant le revenu plus élevé prévoit se lancer en affaires. Cela se traduit souvent par une baisse considérable de revenus au cours des premières années, ce qui rend plus difficile d'épargner en vue de la retraite.
  - > Le RER du conjoint ayant le moins de revenus affiche néanmoins un solde plus élevé parce qu'il a commencé à y cotiser plus tôt, y a versé des cotisations plus élevées ou a bénéficié d'une croissance plus rapide de ses placements. Imaginons, par exemple, que les deux conjoints sont âgés de 35 ans; l'un détient 30 000 \$ dans son RER et l'autre, 10 000 \$. En supposant une croissance annuelle moyenne de 8 %, l'écart actuel de 20 000 \$ se creusera pour atteindre plus de 200 000 \$ lorsque les conjoints seront âgés de 65 ans.
  - > Le conjoint touchant moins de revenus s'attend à hériter d'une somme considérable.
  - > Le conjoint ayant le moins de revenus commence à exercer une profession qui exige un plus grand sacrifice au départ (ex. : le droit ou la médecine) mais qui offre de meilleures possibilités de gains à long terme.
  - > Le conjoint ayant le revenu le plus élevé prévoit prendre un congé pour élever les enfants, étudier, voyager ou faire autre chose. Ce conjoint aura alors peu ou pas de revenu et pourra donc retirer de l'argent de son RER en payant aucun ou peu d'impôt – pourvu que la période de détention de la cotisation du conjoint soit échue.

Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale est en mesure de vous aider à analyser votre situation et d'établir s'il est avantageux pour vous de cotiser au RER de votre conjoint – ou vice-versa.

NOUS GÉRON  
LES PLACEMENTS  
LES PLUS IMPORTANTS  
AU MONDE:

LES VÔTRES!



[www.financierebn.com](http://www.financierebn.com)